

1999, pour regrouper les résultats des réunions régionales et produire un rapport qui sera présenté au FIF 4.

Les participants ont fait des commentaires favorables sur l'ICRC et le processus qu'elle a établi au moyen de vastes consultations aux niveaux régional et national. Ils ont souligné le succès des réunions régionales pour sensibiliser les gens aux enjeux forestiers mondiaux et accroître la participation de nombreux experts qui, autrement, n'auraient pas eu l'occasion de s'engager dans le dialogue et d'enrichir leurs connaissances. Le grand nombre de documents de base suscités par l'ICRC a contribué de façon importante à accroître la compréhension des principaux enjeux forestiers dans le monde entier. Les experts ont également bénéficié de l'échange franc, ouvert et transparent, d'information et de points de vue, qui a eu lieu au sein des régions et entre celles-ci. Cet échange leur a permis de prendre connaissance de la diversité des opinions et des terrains d'entente qui pourraient donner lieu à une collaboration ultérieure.

Comme dans le cas des autres réunions tenues sous l'égide de l'ICRC, les experts qui ont participé aux discussions à Ottawa l'ont fait à titre individuel. Ainsi, le rapport n'est pas un texte négocié et ne reflète pas un consensus. Il présente plutôt la gamme des opinions exprimées. Il indique aussi de grandes questions sur lesquelles tous se sont entendus lors des réunions régionales : les accords actuels ne représentent pas adéquatement les enjeux forestiers, l'option du statu quo est rejetée et il faut agir pour améliorer l'état des forêts de la planète.

Les experts ont convenu que le processus du FIF devrait prendre fin au FIF 4 avec une décision claire sur de nouveaux accords et mécanismes internationaux. Ils se sont aussi entendus sur le fait que ces accords et mécanismes devraient fournir une approche permanente axée sur l'action pour le dialogue sur les enjeux forestiers mondiaux, approche dotée de l'autorité juridique et du niveau d'engagement nécessaires.

Un consensus sur la définition de « l'aménagement durable des forêts » repose sur une compréhension commune des enjeux et objectifs. C'est pourquoi le Canada continue de promouvoir une convention internationale sur les forêts, qui constitue le meilleur moyen d'aborder l'aménagement durable des forêts d'une façon exhaustive et équilibrée.

SOMMAIRE

Le Canada est l'un des pays qui possèdent l'un des plus importants manteaux forestiers de la terre, et les Canadiens chérissent cette ressource naturelle exceptionnelle. Il s'est écoulé à peine 130 ans depuis son établissement en tant que pays. Pendant ce très court laps de temps, la foresterie au Canada a subi des transformations aussi profondes que celles auxquelles la société a été soumise dans son ensemble. Nous sommes reconnus comme l'un des pays les plus avancés en matière d'aménagement durable des forêts.

Depuis vingt ans, les Canadiens ont réévalué leur opinion quant aux forêts et aux pratiques forestières. En certains cas, le débat a soulevé des émotions profondes. Néanmoins, en une très courte période, les conflits